

Image not found or type unknown



Pension non versé compte courant débiteur chômeur, bi-polaire

Par **tidius**, le **17/11/2014** à **13:06**

Bonjour,

chômeur, bipolaire, compte courant débiteur depuis 90 jours, impossible de payer la pension alimentaire. Faut-il que je paye toutes les pensions alimentaires mensuelles(150 euros)dès que mon compte est créditeur? où faut-il que je paye la différence entre les montants de la caf pour pallier au non versement de la pension alimentaire? En tout état de cause, je dois payer quelque chose???

En vous remerciant de votre aide.

Tidius